



Acte n°2024C193

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil communautaire :
En exercice :	45	Le 12/09/2024
Présents :	32	
Pouvoirs :	5	
Votants :	37	

Le 19 septembre 2024, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au Galet, rue du Collège à Reyrieux (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE, Bruno HENRY, Nadia GUYON, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI).

Secrétaire de séance : Agathe IACOVELLI.

OBJET : ASSAINISSEMENT – Achat du fossé de rejet de la nouvelle station de traitement des eaux usées d'Ars-sur-Formans/Savigneux à la Diocésaine de Belley et servitude de passage sur la parcelle de Madame BOIREAUD Marie-Christine pour l'entretien de ce fossé

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, rappelle le projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées mutualisée pour Ars-sur-Formans et Savigneux.

Il est prévu de construire la nouvelle station sur des parcelles situées en limite des communes d'Ars-sur-Formans et de Savigneux, aux lieux-dits Grepillons et La Rose Nord. Le projet prévoit le rejet des eaux usées traitées dans le fossé constitué par la parcelle n°8 de la section ZC sur la commune d'Ars-sur-Formans, propriété de la Diocésaine de Belley. Ce mode de rejet a été autorisé par l'arrêté préfectoral du 23 avril 2024 fixant des prescriptions particulières à l'agglomération d'assainissement d'Ars-sur-Formans/Savigneux.

Lors des échanges avec le service de la DDT en charge de la Police de l'eau, il est apparu nécessaire que la CCDSV acquiert le fossé. La parcelle étant très étroite et afin d'entretenir le fossé, il apparaît également nécessaire de convenir d'une servitude de passage d'une largeur de 5 mètres sur la parcelle voisine n°7 de la section ZC sur la commune d'Ars-sur-Formans appartenant à Madame BOIREAUD Marie-Christine.

Une rencontre avec des représentants de la Diocésaine de Belley et Madame BOIREAUD Marie-Christine a eu lieu le 7 février 2024. Un accord amiable est intervenu avec la Diocésaine de Belley, sur la base d'un prix d'acquisition de 0,5 €/m².

Un bornage de la parcelle a été réalisé le 29 mars 2024 par le cabinet COSMOS Géomètres Experts. La surface cadastrale à acquérir est de 800 m².

La CCDSV prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/09/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle n°8 de la section ZC sur la commune d'Ars-sur-Formans, appartenant à la Diocésaine de Belley, au prix de 0,5 €/m² ;
- ✓ **D'APPROUVER** l'établissement d'une servitude de passage, au profit de la CCDSV afin de permettre l'entretien du fossé, d'une largeur de 5 mètres le long du fossé sur la parcelle n°7 de section ZC appartenant à Madame BOIREAUD Marie-Christine ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et l'acte instituant la servitude à intervenir et toutes les pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif.

A Reyrieux, le 19/09/2024

La Secrétaire de Séance,
Agathe IACOVELLI

Affichage sous format électronique : 25/09/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

